

Les Etats maritimes désirent certainement avoir une part des ressources marines, et particulièrement celles qui se trouvent à proximité de leurs côtes, mais leur plus grand souci est de garder la navigation aussi libre que possible de toute intervention des Etats riverains. Ils veulent voir leurs navires sillonner librement les océans et déployer leurs forces navales à volonté. Pour ces raisons, ils s'opposent fermement à toute modification radicale apportée au principe de la liberté de la haute mer.

Par contre, les nations riveraines cherchent à s'assurer une juste part des ressources marines adjacentes qu'elles considèrent comme intimement liées à leur territoire et à leur environnement côtier. La majorité des pays riverains en voie de développement ont avancé pour cette raison la notion d'une "zone économique" qui leur confère l'entière propriété sur les ressources biologiques et minières situées dans une zone de 200 milles le long de leur littoral; ils seraient en outre habilités à prendre, dans cette zone, toutes mesures appropriées pour la protection de leur milieu marin et la réglementation de la recherche scientifique. La liberté de navigation et de survol serait assurée dans la zone de 188 milles située au-delà d'une mer territoriale de 12 milles.

Il y a enfin un troisième groupe de pays, dénués de littoral ou n'ayant qu'un petit plateau continental, qui préconisent d'étroites zones de juridiction nationale sur les ressources marines. Ces pays, du fait même de leurs conditions géographiques particulières, estiment que leur seule chance de profiter des avantages de l'exploitation des ressources océaniques est de participer au régime international qui doit être institué au-delà des limites de la juridiction nationale. Il s'ensuit que plus les régions placées sous la juridiction nationale resteront petites, plus la zone internationale se trouvera étendue et plus grands seront les avantages que son exploitation procurera à ces pays.

Ces trois groupes généraux recouvrent évidemment une diversité de vues sur chacune des questions et bien souvent les intérêts de chaque Etat l'amène à prendre une attitude ne coïncidant pas nécessairement avec la philosophie de son propre groupe.